

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-137 du 7 Juin 1977.-

chargeant le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Techniques et Supérieur, de l'intérim du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports pour compter du 5 juin 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

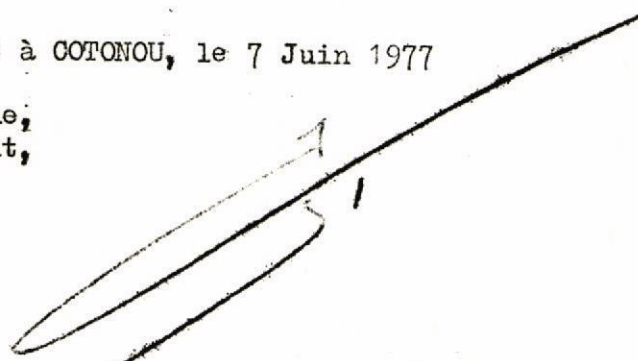
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 5 juin 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministres des Transports pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MT 4 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 EN 2 UNB 2
FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chano. 5 JORPE 1.